

# “Poitou-Charentes Nature”

Union Centre Atlantique  
pour la Protection de la Nature et de l'Environnement

## Irrigation, la jungle ?

La Nouvelle République a relaté le 7 août 2014 le sabotage du limnigraphe chargé de mesurer le débit de la rivière Clain au niveau du pont Saint-Cyprien, à Poitiers.

Selon le journal, l'Association des Irrigants de la Vienne (ADIV) revendique cet acte de vandalisme.

En détruisant le « thermomètre », les saboteurs pensent priver toute la société d'indicateur pour la rivière Le Clain à Poitiers. Ce dispositif de mesure permet une gestion de l'irrigation compatible avec tous les autres usages.

Non contents des pressions leur permettant d'irriguer, sur certains bassins, malgré les rivières asséchées, les irrigants veulent dicter leur loi et faire fi des textes qui donnent la priorité à la salubrité et à l'eau potable :

### Article L. 211-1 du code de l'environnement

**La gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population.**

Poitou-Charentes Nature entend dénoncer ces actes inqualifiables d'une minorité qui s'approprie le patrimoine de tous.

\* \* \*

Le Président,  
Gustave Talbot

### Article L. 211-1 du code de l'environnement

" **II.** La gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population. Elle doit également permettre de satisfaire ou concilier, lors des différents usages, activités ou travaux, les exigences :

" 1° De la vie biologique du milieu récepteur, et spécialement de la faune piscicole et conchylicole ;

" 2° De la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations ;

" 3° De l'agriculture, des pêches et des cultures marines, de la pêche en eau douce, de l'industrie, de la production d'énergie, en particulier pour assurer la sécurité du système électrique, des transports, du tourisme, de la protection des sites, des loisirs et des sports nautiques ainsi que de toutes autres activités humaines légalement exercées. "

### Contact :

Vienne : Jean-Louis Jollivet – 06 81 04 42 34

Deux-Sèvres : François-Marie Pellerin – 02 51 50 41 88

Charente-Maritime : Patrick Picaud – 05 46 51 06 65

Charente : Jacques Brie – 06 01 91 68 34



Espace 10 – 17 rue Albin Haller – 86000 POITIERS  
☎ 05.49.88.99.23 ✨ 05.49.88.98.78 E-mail : [pcnature@netcourrier.com](mailto:pcnature@netcourrier.com)  
[www.poitou-charentes-nature.asso.fr](http://www.poitou-charentes-nature.asso.fr)  
Association Loi 1901 affiliée à France Nature Environnement, agréée au titre de l'article 40 de la Loi du 10 juillet 1976 relative à la Protection de la Nature et de l'article L.160 -1 du Code de l'Urbanisme, dans un cadre interdépartemental

